

Sommaire

Sommaire	1
Introduction.....	1
1. Critères d'éligibilité au présent AAP	2
2. Calendrier	3
3. Modalités de candidature	4
4. Modalités de soutien.....	5
1. Date de versement des soutiens	5
2. Phase déconstruction	5
3. Phase construction / réhabilitation	6

Introduction

L'appel à projets « Expérimentation chantiers de réemploi » lancé par VALOBAT vise à :

- Participer au développement du réemploi des produits et matériaux issus des chantiers sans attendre au travers de premiers soutiens financiers.
- Tester le dispositif de soutien par VALOBAT et les effets de leviers des propositions formulées pour préfigurer des dispositifs à venir

Le présent dispositif vise notamment à favoriser le diagnostic ressources, pour les chantiers sans diagnostic PEMD ou en complément du diagnostic PEMD* pour caractériser plus finement les matériaux à déposer, en estimer les coûts de dépose, les précautions de dépose, le transport et le stockage et permettre ainsi d'accompagner leur futur réemploi.

Le présent appel à projet concerne les chantiers quel que soit leur taille et leur typologie et pourra concerner jusqu'à 300 chantiers dans la limite de l'enveloppe dédiée à cette expérimentation. C'est pourquoi au-delà des critères d'éligibilité, un arbitrage (au regard de la diversité des chantiers attendus) sera fait au fil du dispositif et notamment selon la date de dépôt de candidatures des chantiers.

Le Booster du Réemploi accompagnera Valobat dans son expérimentation, notamment pour échanger avec les chantiers sur la compréhension du dispositif et faire une analyse à Valobat pour une adaptation des dispositifs futurs le cas échéant.

Lien pour candidater : <https://forms.fillout.com/t/3Cg8qcZhRWus?source=Linkedin>

1. Critères d'éligibilité au présent AAP

Pour tous les soutiens de la présente expérimentation

Taille de chantiers : aucune restriction, toutes les tailles de chantier sont éligibles – Nota : le dispositif se décline différemment si le chantier fait moins ou plus de 1000 m²

Programmes : Aucun restriction sur le type de programme

Territoires : l'appel à projet concerne le territoire hexagonal, Martinique et Guyane – avoir des chantiers sur l'ensemble du territoire est un objectif dans un souci de représentativité territoriale

Porteurs de projets : tout maître d'ouvrage qu'il soit public ou privé, quel que soit son statut juridique (les maîtres d'ouvrage particuliers ne sont pas éligibles – en revanche les projets d'habitat participatif sont éligibles). Un maître d'ouvrage est encouragé à candidater pour plusieurs projets et recevoir des soutiens pour plusieurs projets.

Réemploi visé : Valobat est un éco-organisme au titre de la REP PMCB pour les catégories 1 et 2, tous les matériaux sont visés, simples et complexes. Une partie du soutien vise à aider au financement de tests et d'expérimentation, de prototypes en particulier pour les matériaux complexes

Ressources compétentes dans l'équipe : l'AMO réemploi pourra être soit un référent réemploi en interne dont le nombre d'heures sera justifiée soit un AMO réemploi externe

Pour le soutien au diagnostic ressources

Phase : la candidature au soutien pourra être fait avant ou après réalisation du diagnostic ressources, avant ou après désignation du diagnostiqueur à condition que la déconstruction sélective n'ait pas débuté

Condition d'éligibilité : Tous les projets sont éligibles – néanmoins nous conseillons au MOA d'estimer si la prestation d'un diagnostic ressources est pertinente au regard du volume de PMCB par m² à diagnostiquer – soit à la lecture du diagnostic PEMD, soit à l'appréciation du MOA pour les chantiers n'ayant pas de diagnostic PEMD.

Pour le soutien à l'AMO déconstruction

Phase : Avant déconstruction sélective

Performance attendue : En cas de sélection de dossiers, les dossiers privilégiés seront ceux avec un potentiel de réemploi important (gisements nombreux et diversifié et/ou gisement spécifique, innovant).

Pour le soutien à l'AMO intégration – les essais techniques et les partenariats innovants

Phase : Avant Travaux (la mission d'AMO pourra avoir été déjà passée, les missions d'essais techniques et autres missions peuvent être déjà signées)

VALOBAT- REGLEMENT CANDIDATURE AAP

EXPERIMENTATIONS CHANTIERS 2024



Performance attendue Avoir une ambition pour le projet en matière de réemploi – le porteur de projet devra se fixer des objectifs croisés (plusieurs indicateurs possibles : nombre de matériaux, indicateurs carbone, en € dédié au réemploi, en % en masse)

Exemple d'objectifs :

- *Soit 4 typologies de matériaux à intégrer et 20% de la quantité à intégrer en matériaux de réemploi sur ces 4 typologies*
- *Et/ ou 45 kg CO2 évités dans le tertiaire et 15 dans le logement (calculateur Booster ?)*
- *Ou un matériau ambitieux innovant (structurel, d'enveloppe, soumis à des réglementations thermiques ou acoustiques, ou filière peu développée) qui aide la filière à se développer*

Exemple de projets :

J'ai un projet de bureaux de 4000 m² (prestations prévues en neuf : 20 sanitaires, 4000 m² de moquette au sol, 40 portes en tout dont celles des sanitaires et 200 ml de chemin de câble) – j'intègre au moins 4 sanitaires en réemploi, 800 m² de moquette de réemploi, 8 portes de réemploi et 40 ml de chemin de câble.

2. Calendrier

Les candidatures pourront être déposées :

- Première vague : du 2 mai 2024 au 2 Juillet 2024
 - Réponse de Valobat avant le 15 Septembre 2024
- Deuxième vague : du 1^{er} Octobre au 1^{er} Décembre 2024
 - Réponse de Valobat avant le 1^{er} Février 2025

3. Modalités de candidature

La candidature se fait via le formulaire suivant :

<https://forms.fillout.com/t/3Cg8qcZhRWus?source=Linkedin>

Les pièces suivantes seront jointes à partir de la désignation des chantiers retenus sur le Système d'Informations de VALOBAT :

- Une présentation de la structure, son SIRET, son statut, son équipe projet et les partenariats du projet
- Une description du projet
- Le calendrier global de l'opération
- Le profil du diagnostiqueur (nom de l'entreprise, autre opération réalisée) – si candidature au soutien au diagnostic ressources
- Le diagnostic ressources si candidature au soutien au diagnostic ressources. Nota – Valobat diffusera l'ensemble des diagnostics ressources à ses plateformes partenaires pour favoriser le réemploi des matériaux identifiés comme réemployables
- Un tableau des matériaux diagnostiqués complété des colonnes « matériaux réemployables, matériaux réemployés, catégorie 1, catégorie 2 »
- Le devis pour les prestations pour lesquelles le projet demande un soutien
- Justificatif des heures d'insertion et des heures effectuées par les entreprises de l'ESS si l'entreprise de l'ESS demande un soutien
- Les co-financements obtenus, sollicités ou prochainement sollicités le cas échéants
- Le contrat fourni par Valobat renseigné et signé

Des compléments d'informations pourront être demandés, ainsi qu'un entretien éventuel. Le Booster du Réemploi accompagne Valobat dans son expérimentation chantiers : dans ce cadre, les équipes du Booster du réemploi pourront être amenées à échanger avec les candidats tant pour mieux comprendre le dossier déposé que pour accompagner les candidats dans leur démarche.

4. Modalités de soutien

1. Date de versement des soutiens

Valobat prévoit un versement des soutiens échelonnés dans l'année : a minima 2 vagues de versement de soutiens auront lieu sur l'année 2024.

2. Phase déconstruction

a. Soutien au diagnostic ressources

Les chantiers pourront candidater au présent Appel à Projet pour des dépenses de diagnostic ressources. Nota - Les compétences du diagnostiqueur seront regardées dans le cadre de la validation des dossiers. Le soutien sera versé à condition :

- **Que le diagnostic ressources soit de bonne qualité** (notamment inventaire exhaustif des ressources avec caractéristiques techniques, quantités, dimensions, état de conservation, photos, localisation précise, et préconisation en vue de réemployabilité (système constructif, séparabilité des éléments, précautions de dépose, de conditionnement, transport, stockage et usage futur, estimation des coûts de dépose et de revente)
- Que les livrables soient fournis
- Que l'outil REX projet (fourni par Valobat) soit rempli en fin d'expérimentation chantiers

Dépenses éligibles : Prestation de diagnostic ressources, sur devis du diagnostiqueur

Montant de soutien maximum :

- Pour les chantiers < 1000 m² : jusqu'à 2000€
- Pour les chantiers > 1000 m² : jusqu'à 1000€

NOTA : le choix a été fait de soutenir plus fortement les chantiers de moins de 1000m² (pour lesquels il n'y a aucune obligation en matière de diagnostic PEMD).

Engagement du porteur de projet :

En prétendant à ce soutien, le porteur de projet autorise Valobat à diffuser le diagnostic ressources à ses plateformes partenaires. Par ailleurs, le porteur de projet s'engage sur sollicitation de Valobat et du Booster du Réemploi à remplir l'outil retour d'expérience d'ici la fin de l'expérimentation (prévue en Juin 2025)

Livrables :

- Diagnostic ressources
- Devis et description de la mission du diagnostiqueur
- Outil REX Réemploi rempli

a. Soutien à une prestation d'AMO réemploi déconstruction

Les chantiers pourront candidater au présent Appel à Projet pour des dépenses de prestation d'AMO déconstruction ou des dépenses pour un AMO déconstruction en interne. Le soutien sera versé à condition que :

- Le projet se soit fixé des objectifs ambitieux par rapport au total des matériaux considérés comme réemployables (tableau à fournir) – ce critère pourra être un critère de sélection des chantiers si trop de chantiers sont candidats au soutien
- Les livrables soient fournis
- Que l'outil REX projet (fourni par Valobat) soit rempli en fin d'expérimentation chantiers
- Conditions ESS / Insertion : les projets avec la présence de structures ESS et/ou des heures en insertion seront privilégiées (par ailleurs, les structures de l'ESS pourront toucher de leur côté également un soutien)

Dépenses éligibles : Prestation d'AMO Réemploi déconstruction, sur devis ou dépenses d'AMO réemploi en interne

Montant de soutien maximum :

- Pour les chantiers < 1000 m² : jusqu'à 3000€
- Pour les chantiers > 1000 m² : jusqu'à 6000€

Engagement du porteur de projet :

En prétendant à ce soutien, le porteur de projet autorise Valobat à diffuser le diagnostic ressources ou le document justifiant d'une déconstruction sélective à ses plateformes partenaires. Le porteur de projet se fixe un objectif de réemploi ambitieux par rapport au pourcentage annoncé dans le diagnostic ressources. Par ailleurs, le porteur de projet s'engage sur sollicitation de Valobat et du Booster du Réemploi à remplir l'outil retour d'expérience d'ici la fin de l'expérimentation (prévue en Juin 2025)

Livrables :

- Devis et description de la mission de l'AMO déconstruction expliquant en quoi son accompagnement a un intérêt pour le projet (gisement important, gisement spécifique, etc..)
- Marché intégrant une déconstruction sélective
- Traçabilité des étapes : de la déconstruction au réemploi prévu (transport, plateforme ou chantier récepteur)
- Tableau de matériaux réemployables vs réellement réemployés en fin de déconstruction sélective et par catégorie(1 et 2)

Outil REX réemploi rempli

3. Phase construction / réhabilitation

Ce soutien est cumulable avec les soutiens ci-dessus (Soutien au diagnostic ressources et à l'AMO déconstruction)

a. Soutien à une prestation d'AMO réemploi intégration de matériaux

Les chantiers pourront candidater au présent Appel à Projet pour des dépenses de prestation d'AMO intégration de matériaux de réemploi ou des dépenses pour un AMO intégration de matériaux de réemploi en interne. Le soutien sera versé à condition que :

- Le projet se soit fixé des objectifs ambitieux (voir critères d'éligibilité ci-dessus)
- L'outil de traçabilité de Valobat soit saisi pour le réemploi in-situ
- Les livrables soient fournis
- Que l'outil REX projet (fourni par Valobat) soit rempli en fin d'expérimentation chantiers

Dépenses éligibles : Prestation d'AMO Réemploi intégration de matériaux, sur devis ou dépenses d'AMO réemploi en interne

Montant de soutien maximum :

- Pour les chantiers < 1000 m² : jusqu'à 3000€
- Pour les chantiers > 1000 m² : jusqu'à 6000€

Engagement du porteur de projet :

Le porteur de projet se fixe un objectif de réemploi sur son projet et s'engage à remplir l'outil de traçabilité de Valobat. Par ailleurs, le porteur de projet s'engage sur sollicitation de Valobat et du Booster du Réemploi à remplir l'outil retour d'expérience d'ici la fin de l'expérimentation (prévue en Juin 2025)

Livrables :

- Devis de l'AMO Réemploi intégration
- Outil REX réemploi rempli (au démarrage de la mission – conception ou avant travaux et à la fin de la mission - après travaux)

Equivalent d'un rapport d'intégration de matériaux :

- Descriptif des objectifs et document montrant le suivi des objectifs
- Matériaux intégrés : détail des matériaux intégrés et provenance des matériaux
- Conditions de l'intégration : Entreprise de pose classique ? atelier de reconditionnement ?
- Organisation des lots

VALOBAT- REGLEMENT CANDIDATURE AAP

EXPERIMENTATIONS CHANTIERS 2024



b. Soutien à une prestation d'essais techniques ou de partenariat innovant

Les chantiers pourront candidater au présent Appel à Projet pour des dépenses d'essais techniques en vue du réemploi de matériaux nécessitant des essais pour justifier de la performance d'un produit ou bien des dépenses pour des partenariats innovants (reconditionnement, prestation d'analyse de diagnostic ressources pour identifier des gisements permettant une réutilisation moyennant transformation, transformation de gisements, ...). Le soutien sera versé à condition que :

- La prestation soit réalisé : résultats des tests, de la mission, etc...
- Les livrables soient fournis
- Que l'outil REX projet soit rempli en fin d'expérimentation chantiers

Dépenses éligibles : sur devis / factures – tests et essais techniques, reconditionnements, autres sur présentation de projet

Montant de soutien maximum :

- Pas de montant maximum : selon la pertinence du projet, Valobat pourra proposer un soutien compris entre 0 et 100% des dépenses envisagées.

Engagement du porteur de projet :

Le porteur de projet s'engage sur sollicitation de Valobat et du Booster du Réemploi à remplir l'outil retour d'expérience d'ici la fin de l'expérimentation (prévue en Juin 2025).

Livrables :

- Devis de la prestation envisagée
- Outil REX réemploi rempli (au démarrage de la mission – conception ou avant travaux et à la fin de la mission - après travaux)
 - Matériaux intégrés : détail des matériaux intégrés et provenance des matériaux
 - Conditions de l'intégration : Entreprise de pose classique ? atelier de reconditionnement ?
 - Organisation des lots

EXEMPLE

Je suis maître d'ouvrage d'un chantier de 5000 m² de déconstruction / reconstruction avec un diagnostic PEMD me permettant d'identifier un potentiel de réemploi sur mon chantier. Je décide de postuler pour un soutien au diagnostic ressources afin de maximiser mon taux de réemploi sur mon chantier. Je peux bénéficier jusqu'à 1000€ de soutien (dans la limite du devis du diagnostiqueur). A la suite du diagnostic ressources, l'AMO identifie que plus de 20% des matériaux listés sont réemployables et propose d'intégrer dans le marché une déconstruction sélective en vue d'un réemploi. Il aura alors pour mission d'accompagner l'écriture du marché de curage et le suivi du chantier de déconstruction sélective, je peux bénéficier jusqu'à 6000€ de soutien pour la mission d'AMO déconstruction (dans la limite du devis de l'AMO).

En parallèle, en phase conception du même projet, je souhaite intégrer des matériaux de réemploi et souhaite être accompagné d'un AMO réemploi. Je peux bénéficier jusqu'à 6000€ de soutien pour cette mission. Le réemploi de portes coupe-feu est envisagé – il s'agit des portes issues de la déconstruction de mon projet : je peux bénéficier du soutien « essais techniques » pour identifier si les portes déposées seront réemployables sur mon nouveau projet.

Dans ce cas précis, j'ai bénéficié de 13000€ de soutien pour les missions de diagnostic ressources, AMO déconstruction et AMO intégration ainsi que des soutiens à la réalisation d'essais techniques.

Par ailleurs, de leur côté, les entreprises de déconstruction sélective de l'ESS ou avec un taux d'insertion élevé ayant participé au projet ont bénéficié de soutien pour déclarer les matériaux qu'elles ont déconstruit ainsi. D'autre part, de leur côté, les entreprises de l'ESS ayant reconditionné les matériaux sur site et les plateformes ayant pris en charge les matériaux de mon chantier ont bénéficié de soutien au titre du transport et du reconditionnement des matériaux.

*Pour rappel le diagnostic PEMD est obligatoire dans le cadre de la démolition ou de la réhabilitation significative des bâtiments dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1000m² ainsi que dans des bâtiments ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale avec utilisation de marchandises dangereuses pour des opérations de stockage, de fabrication ou de distribution